

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal**

Secrétaire : Ludovic MAHÉ

Ordre du jour

- Location du Bar-Restaurant
- Organisation des élections européennes du 09/06/2024
- Organisation de la matinée citoyenne
- Organisation du 13 juillet
- Divagation des chiens sur la voie publique
- Questions diverses

- **Présents** : Gilles BENOIT, Ludovic MAHÉ, Yolaine LAUGERAT, Olivier de BRIE, Claudine CHEMIERE, Denis PEAUDECERF, Germaine de BENGY, Régis VAULLERIN, Pascal RENARD, Régis MENNESSIER, Dominique PERRAGUIN, Sébastien CHABOT, Angélique HUET
- **Absents avec pouvoirs** : Jean-Baptiste QUINDROIT pouvoir à Angélique HUET  
Marie CALURAUD pouvoir à Ludovic MAHÉ  
Anita AKRETCHE pouvoir à Claudine CHEMIERE  
Françoise JACQUET pouvoir à Olivier DE BRIE  
Chrystèl GOND pouvoir à Régis MENNESSIER

**Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour**

- Le dépôt de garantie de l'ancien locataire du Bar-Restaurant

**L'ensemble du Conseil Municipal approuve à l'unanimité**

La séance est ouverte à 19 h 00 par le Maire.

Monsieur le Maire énonce l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'il peut y avoir conflit d'intérêts quant aux sujets abordés

## Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 14 mars 2024

Monsieur le Maire demande si des membres du Conseil ont des remarques, questions ou précisions à apporter au compte-rendu, aucune remarque n'étant faite, celui-ci est approuvé et signé.

### I) Location du Bar-Restaurant

Monsieur le Maire rappelle que suite à la rupture du bail par l'ancien locataire il y a deux candidatures pour la reprise de ce local commercial.

Après étude, c'est le projet de la SAS La Pause du Comptoir qui est proposé aux élus, le loyer mensuel a été réévalué à 720,00 euros TTC

Le Conseil municipal après avoir délibéré, avec 17 voix pour et 1 abstention, approuve

- la reprise du bar-restaurant par la SAS La Pause du Comptoir
- le montant mensuel du loyer de 720,00 euros TTC

### II) Dépôt de garantie

Monsieur le Maire rappelle que suite à la rupture du bail commercial par l'ancien locataire et l'état de la créance de celui-ci, il est nécessaire de valider la restitution ou la non restitution du dépôt de garantie verser le 11 avril 2017 pour un montant de 500,00 €.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide la **non restitution du dépôt de garantie** à Monsieur Hubert VINADELLE

### III) Elections Européennes

Les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024 avec un seul tour.  
Les deux bureaux de vote, Centre Bourg et Bourgneuf, seront ouverts de 8h à 18h.

Monsieur le Maire demande aux élus présents de se positionner sur un lieu et un créneau horaire pour la tenue des bureaux de vote. Quatre groupes de trois personnes sont nécessaires sous la responsabilité des deux présidents de bureau.

Monsieur le Maire va solliciter les élus absents à ce conseil municipal. Les quatre groupes sont quasiment constitués.

#### IV) Opération « Nettoyons notre village »

Claudine CHEMIERE rappelle que la matinée citoyenne aura lieu le samedi 13 avril 2024 avec un rendez-vous à 8h30 salle du conseil à la mairie.

Elle demande aux élus de se prononcer sur leur présence ou non à cette opération.

Une communication a été largement diffusée auprès des habitants de la commune pour participer à cette bonne action.

#### V) Organisation du 13 juillet

Deux options se dessinent, Monsieur le Maire :

- le samedi 13 juillet pour l'apéritif républicain à 18h30 et repas à la suite
- ou
- le dimanche 14 juillet à 11h pour l'apéritif républicain et repas à la suite

Une décision devra être prise rapidement pour l'option retenue et préparer l'organisation.

#### VI) Divagation des chiens sur la voie publique

Confronté à ce phénomène récurrent, après avoir informé largement sur la divagation des chiens et face à l'irresponsabilité de quelques propriétaires, il est proposé en Conseil municipal de mettre en place une indemnité d'un montant de 40,00 euros après récupération de l'animal et mise au chenil communal.

Cette indemnité sera applicable dès à présent, une information sera diffusée sur nos supports habituels.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité

**-approuve l'indemnité de 40,00 € versé par le propriétaire du chien gardé au chenil communal**

#### VII) Questions diverses

- La vente de la parcelle rue des Terres Rouges sera signée le 12 avril chez le notaire pour un montant de 17 000 euros.
- Monsieur le Maire rappelle la possibilité de visiter gratuitement et sur rendez-vous le centre

de tri. Une visite très enrichissante dans laquelle on apprend notamment que 25% des déchets issus des bacs jaunes est rejeté du fait de la négligence des personnes. La Communauté de Communes des Terres du Haut Berry travaille sur une communication plus précise et détaillée sur le contenu à déverser dans les bacs jaunes.

- L'enfouissement de la ligne moyenne tension est en cours à Bourgneuf.
- La prochaine Commission Communication et Développement Informatique aura lieu le jeudi 11 avril 2024.
- Un point est demandé sur l'avancement du projet majeur Cantine-Garderie auquel Monsieur le Maire répond que les appels d'offres ont été lancés, les entreprises ont pris contact, des visites du site sont déjà effectuées et d'autres sont d'ores et déjà prévues. Les demandes de subventions ont toutes été déposées.
- Une explication est demandée sur le déploiement du nouveau logiciel pour l'inscription des enfants à la garderie et à la cantine.  
Monsieur le Maire explique c'est en phase de test et que chaque famille doit impérativement créer son compte via le lien afin de détecter tous dysfonctionnement avant la mise en application définitive.

La date du prochain Conseil Municipal est à fixer. à définir

La séance est levée à 21h

Le Secrétaire

Ludovic MAHÉ

Le Maire,

Gilles BENOIT

Les Membres

